

*Copie du Compte de Liquidation
de la Société : De Duyez frères et Cie.
à Faymont.*

Suivant acte recu,
M^r. Petitjean, notaire à S^t. Soup-sur-Semouse, (H^{te}. Saône)
le trente et un Mars, mil huit cent soixante et quinze, il a
été formé une Société en nom collectif sous la raison sociale:

De Buyer frères et C^{ie}, entre:

M^r. M^r. — Arthur de Buyer

— Georges de Buyer

— Henri de Buyer

— Les deux derniers fils de M^r. Arthur de Buyer
pour lesquels il s'est porté fort.

— Louis de Buyer

— Ferdinand de Buyer

— Jules de Buyer

— François Nique

— Nicolas Larisse

pour l'exploitation d'une usine sise à Faymout, commune du
Val-d'Ajol (Vosges) servant à la fabrication des ustensiles
de ménage en fer battu.

Cette société a été formée pour une durée de dix années
à partir du premier septembre mil huit cent soixante et treize,
et le siège social en a été fixé à Faymout.

De cet acte il résulte que l'apport social,
consistant uniquement dans l'usine, ses dépendances, le
matériel industriel, les marchandises et les approvisionnements
divers appartenait aux associés dans les proportions suivantes:

à M. M. —	Arthur de Buyer	5/48 ^{èmes}
—	Georges de Buyer	2/48
—	Henri de Buyer	2/48
—	Louis de Buyer	9/48
—	Ferdinand de Buyer	9/48
—	Jules de Buyer	5/48
—	François Nique	8/48
—	Nicolas Larisse	8/48

Ensemble 48/48^e

Arrivée à son terme le premier septembre mil huit cent quatre vingt trois, la société a continué de fonctionner comme société de fait entre :

M. M. — Arthur de Buyer
 — Georges de Buyer
 — Henri de Buyer
 — Louis de Buyer et ultérieurement ses héritiers.
 — Les Héritiers de Ferdinand de Buyer
 — Jules de Buyer
 — François Nique et ultérieurement ses héritiers.

Messieurs : Ferdinand de Buyer, Louis de Buyer et François Nique étant décédés et M. Nicolas Larisse ayant vendu sa part aux conjoints de Buyer : Arthur — Louis — et les enfants de M. Ferdinand, suivant acte reçu M^r Collin, notaire au Val-d'Ajol (Vosges) le dix-huit Décembre mil huit cent quatre vingt trois.

Par suite de ces décès et de l'achat de la part Larisse, l'apport social appartient finalement aux suivants, dans les proportions ci-dessous, comme il a été du reste exposé dans le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente :

Associés de M. Louis de Buyser

Madame Noémi de Caprevière, veuve de M. Louis de Buyser

Sa communauté

264 / 2304°

M. M. — Arthur de Buyser

440 / 2304

— Jules de Buyser

344 / 2304

M. Fernand de Buyser

61 / 2304

" Robert de Buyser

61 / 2304

" Saul de Buyser

61 / 2304

" Alfred de Buyser

61 / 2304

M^{me} Marie Ange de Buyser

61 / 2304

M^r Rodolphe de Buyser

61 / 2304

" Pierre de Buyser

61 / 2304

M^{lle} Raymonde de Buyser

61 / 2304

M^{me} Louise de Jouffroy, veuve de M. Ferdinand

192 / 2304

de Buyser, sa communauté

M^{me} Marie Gouverd, veuve de M. François Nique

192 / 2304

Sa communauté

M^{me} Mathilde Nique, épouse de M. Bourgeois

96 / 2304

M^{me} Marie Nique, épouse de M. Longchamp

96 / 2304

— Georges de Buyser

96 / 2304

— Henri de Buyser

96 / 2304

Ensemble — 2304 / 2304°

Les associés désirant sortir de l'indivision ont intenté la vente par licitation et la liquidation devant le tribunal de Remiremont, lequel par son jugement du neuf juin, mil huit cent quatre vingt sept, nous a nommé liquidateur, et a ordonné la vente de l'usine; avec toutes ses dépendances, les marchandises fabriquées, en cours de fabrication, brutes, les approvisionnements divers existant au moment de la vente, sur la mise à prix de :
Deux cent trente cinq mille francs, pour les immeubles et le matériel

industriel, et de : Crois cent quatre mille huit cent quatre-vingt dix sept francs 95 c.
pour les marchandises, et fixe la vente au Vendredi dix-neuf troisit,
mil huit cent quatre vingt sept, sur la mise à prix totale de :
Cing cent trente neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs 95 c/m.

Aucun amateur ne s'étant présenté au jour fixé pour
accepter cette mise à prix, le tribunal par son jugement du
premier Septembre, mil huit cent quatre-vingt-Sept, en a ordonné
la vente sur la mise à prix réduite à : Cent vingt mille francs. pour
les immeubles et le matériel industriel, et à : Deux cent quatre-vingt-
quatorze mille trois cent soixante et quinze francs 85 c/m. ; pour les
marchandises déduction faite de celles vendues, du dix-neuf troisit au
vingt-neuf Septembre même mois, et a fixé cette vente au vingt-neuf
Septembre. La mise à prix totale de l'usine a été par suite fixée
à : Quatre cent quatorze mille trois cent soixante et quinze francs 85 c/mes.

Les enchères ont été ouvertes sur cette mise à prix, et le
tout a été adjugé à M^r Alfred de Buyer, l'un des co-llicitants,
moyennant le prix principal de :

— Quatre cent quatorze mille quatre cent francs. — Suivant jugement
rendu à la barre du tribunal le dit jour vingt-neuf Septembre
mil huit cent quatre-vingt Sept, et une déclaration de command.
faite au greffe le même jour.

Aux termes du cahier des charges, l'acquéreur entrant
en jouissance immédiate, il y a lieu d'établir alors une situation
exacte de l'Actif et du Passif de la Société De Buyer frères et C^{ie}
qui finit par la prise de possession de l'acquéreur et entre par le
fait en liquidation. —

Voici cette situation détaillée, telle qu'elle ressort des livres
commerciaux à l'usage de la dite société, arrêtés au trente septembre,
mil huit cent quatre vingt sept.

Situation Active au 30 Septembre 1887.

La situation active se compose

- 1° — Du prix de vente de l'usine
- 2° — Des reprises à exercer sur assurances, impôts et taxes suivant le cahier des charges.
- 3° — Des débiteurs divers au moment de la vente.

1°	—	Achat de l'usine par M. Alfred de Buyer	—	414 400.	
2°	}	Reprises de 1 mois d'assurances	162, 58		
		— d. — 3 mois d'impôts	544, 05		
		— d. — 5 mois de la ferme	312, 50		
			1 019, 13		1 019, 13
3°	—	Débiteurs divers	—	44 564, 83, savoir :	
		Caisse	174, 43		
		Effets ou portefeuille	125, 10		
		Bouillères de Rouchamp	127, 75		
		Louis Remy	28, 20		
		Belpêche	18 835, 45		
		Malbec et Gilloux	1 397, .		
		Bibaut	175, 21		
		Trouel	146, 95		
		Fassetto	4 380, 70		
		Houvier père	44, 30		
		S ^r Romas et Sadoire	12, 55		
		Vilmain-Matelet	6, 55		
		Mouget et Putaud	229, 55		
		Jules Henry	28, 85		
		Daneuse	933, 55		
		Le Reporter	26 646, 14	—	415 419, 13

Report	26 646, 14	415 419, 13
Leboul	22, 40	
Bruyas	228, 30	
Barret	699, 73	
Bobé et Sefebre	982, 26	
Goulart	24, 05	
Toignon	413, .	
Moarest	1 097, 25	
Doléac	527, 80	
Girard frères	236, 20	
Guilmin	19, 55	
Dautou	5, 85	
J. Estade	1 274, 90	
Laguel	21, 80	
Jouquet	159, 75	
Bougand	141, 62	
Lagès et Kaufast	184, 40	
Usse	86, 20	
Barbiez	31, 35	
Mignard	8, 05	
Raynal et Chaffaugerou	2 322, 39	
Jacoulet	25, 10	
Foucault	153, 55	
Fierrière	5, .	
Pascal et Sazard	16, 60	
V. Bousser	90, 25	
Achir Chembo	143, 31	
Barthès	4 032, 36	

A Reporter 39 599, 16

Report	39 599, 16	415 419, 13
Parisse père	60, 30	
Léopold Lévy	1 238, 45	
Parisse fils	2 375, 50	
Henri de Buyer	201, 85	
Alfred de Buyer	114, 43	
Fresse dit Cyrin	6, "	
Vital - Semasson	109, "	
Naceur Ben Hadj	615, 15	
M ^r Germain	245, "	

44 564, 83

44 564, 83

Total de la masse active 459 983, 96

Situation Passive au 30 Septembre 1887.

La situation passive se compose de toutes les dettes de la société.

Or, suivant comptes remis aux créanciers par le liquidateur, ou reçus d'eux et sur lesquels les intéressés étaient d'accord, ainsi qu'il résulte de leurs accusés de réception, il était dû :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	258 046, 90
_____ d'_____ François Noique	190 053, 49
a Parisot, banquier	34 767, 25
a M. Arthur de Buyer (compte particulier)	20 771, 15
a M. Jules de Buyer	11 214, 20

À Reporter

514 852, 99

Report	514 852, 99
aux Héritiers Louis de Buyer	162, 18
à M. Fernand de Buyer	117, 96
à M. Robert de Buyer	133, 66
à M. Paul de Buyer	76, 95
à M. Rodolphe de Buyer	101, 70
Reliquat de main d'œuvre d'août	1174, 80
Main d'œuvre de septembre	4741, 50
aux Employés (appointements de septembre)	600
Suppléments d'appointements	
1° - à M. Menigoz	375, .
2° - à M. Edouard et son fils	200, .
3° - à M. Maréchal, suivant accord du 17 février 1887, à Paris, chez M. Mougenot	1350, .
à Malbec et Gilloux (prime de fin d'année)	1283, 55
Frais pour parvenir à la vente de l'usine	3516, 60
Créanciers divers - 2 376, 85 savoir :	
à Demard	66, 50
à Soumy fils	29, 25
à Arthur de Buyer (Forgette)	34, 75
à Pautin	39, .
à Saureut frères	15, 35
à Valla	185, 40
à Petitdidier	24, 30
à Wolf et Treyfus	73, 35
à Desfonds frères	5, 50
à Wurgler	22, 35
à Renaud Danidaux	25, 20
à Sinngrün	487, 20
À Reporter	1008, 15

Report	1 008, 15	528 686, 89
à Ferru	70, 15	
à Verpillat	92, 15	
à Matlouf. Seibat	2, 75	
à Bernard Meyer	14, 40	
à Aubry	585, 65	
à Seduc	543, "	
à Henri et Rhodain	6, 60	
à Soullain frères	54, "	
	<u>2 376, 85</u>	2 376, 85

Mémoires et notes diverses.

Couvreurs, réparations aux toits	122, 50
Richard, bois de service	75, "
Remy, " d°	10, "
V. Fleuret, " d°	66, 40
Semasson, bois de chauffage	94, 25
Duroch, bournelier	54, 50
Arnould J. B ^{te} , transports	84, 45
Remy Louis, marchand de fer	45, 10
Fleuret Séou, une meule	45, "
Bonnard, paille livrée en boit	105, 70
Docteur Vittmann	9, 50
Docteur Fleuret	14, "
Kelch, pharmacien	16, 25
Vauvray, vétérinaire	17, "
Guingot, papiers peints	10, 70
Giard, indemnité de logement, ord. de M. Arthur	154, "
Caramel	60, 80
À Reporter	<u>985, 15</u>

531 063, 74

Report	985,15	531 063,74
Houée	11,90	
Barbier	6,85	
Curvat architecte (solde)	385,75	
Gavoille, menuisier (solde)	390,08	
Pension du chien (six mois)	75,00	
	1854,73	1854,73

Total de la masse passive _____ 532 918,47

Résumé de la Situation générale au 30 Septembre 1887.

Au 30 Septembre 1887, le Passif est de _____ 532 918,47
 _____ d. _____ l'Actif est de _____ 459 983,96

Différence ou déficit _____ 72 934,51

L'examen des Comptes du Passif et de l'Actif, nous conduit aux constatations suivantes :

L'actif entier se monte à _____ 459 983,96
 dont 415 419,13 dus par l'acquéreur
 201,85 dus par M.^r Henri
 114,42 — par M.^r Alfred

Ensemble 415 735,40 portent intérêts à 5% en faveur de la liquidation, et le restant, soit 44 248,56 se composant de créances diverses non échues, ne portant aucun intérêt.

Le passif entier se monte à _____ 532 918,47
 dont il faut servir les intérêts aux comptes suivants :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	258 046, 90
à d. François Nique	190 053, 49
à Parisot, banquier	347 67, 25
à M. Arthur de Buyer	20 771, 15
à M. Jules de Buyer	11 214, 20
aux Héritiers de Louis de Buyer	162, 18
à M. Fernand de Buyer	117, 96
à M. Robert de Buyer	133, 66
à M. Paul de Buyer	76, 95
à M. Rodolphe de Buyer	101, 70
Ensemble	515.445, 44

à 5% et le restant, soit 17 473, 03 n'exigeant le service d'aucun intérêt.

De cette situation il résulte :

- 1° - Que la liquidation a à servir les intérêts à 515 445, 44
 - 2° - Qu'elle ne reçoit les intérêts au même taux que de 415 735, 40
- et qu'ainsi la liquidation se trouve dans un état préjudiciable d'infériorité puisqu'elle est obligée de donner plus qu'elle reçoit, au chef des intérêts.

Cet état s'est continué jusqu'à fin février mil huit cent quatre vingt huit, époque à laquelle la majeure partie des créances étant recouvrées, le liquidateur provoqua et obtint une réunion des intéressés, laquelle eut lieu le huit Mars, mil huit cent quatre vingt huit, au domicile de M. Jules de Buyer, à Besançon et à laquelle assistaient :

M. M. — Arthur de Buyer, pour son compte personnel et représentant : M. M. - Georges et Henri de Buyer, ses fils.

— Jules de Buyer

M^{me}. — Ferdinand de Buyer, pour son compte

personnel et représentant tous ses enfants autres que
M.^r Fernand.

M. M. — Fernand de Buyer

— Fricker, notaire, représentant : M^{me} Louis de Buyer
et les Héritiers de François Bique.

A cette réunion il fut décidé qu'au trente et un Mars,
mil huit cent quatre-vingt-huit, le liquidateur établirait l'état
exact des comptes créanciers et des comptes débiteurs; que de ces
derniers on distrairait tous les comptes à recouvrement incertain
ou impossible, et qu'avec ces comptes distraits on créerait un
compte spécial de : « créances douteuses » dont on ne s'occuperait
pas pour le moment.

Que cette distraction faite ou équilibrerait les comptes
créanciers et débiteurs, en faisant rapporter aux intéressés, suivant
leurs parts, les sommes manquant pour balancer les chiffres,
et n'avoir plus de cette façon à payer des intérêts supérieurs à
ceux qu'on recevrait. L'application de cette mesure a donné
lieu aux résultats suivants :

Situation active au 31 Mars 1888.

Actif sûr	{	Redu par M. Alfred de Buyer, intérêts compris	70510,77
		— d. — M. Henri de Buyer,	206, „
		— d. — la Caisse	817,58
			<hr/>
			71534,35

A Reporter

Créances douteuses.

Bibaut	175,21	
Fassetta	4480,55	
Houvier frères	46,20	
Bouvet	594,28	
Bobé et Lefebvre	883,91	
Marest	1097,25	
Dobias	1253,25	
E. Quéré	898,45	
Barbier	24,50	
v. Germain	341,45	
Mignard	9,55	
v. Boussois	45,15	
Achir Chemlo	216,81	
Barthès	1914,85	
Ben Maceur et Hadj	615,15	
Effets en porte-feuille	125,10	
	12 721,66	12 721,66

Total de la masse active 84256,01

dont 71 534,35 sont seuls à considérer.

Situation passive au 31 Mars 1888.

Suivant comptes remis aux intéressés et reconnus exacts par eux, il est dû :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyen	88 016, 05
d. François Nique	41 572, 12
à M. Arthur de Buyen	21 290, 41
à M. Jules de Buyen	11 491, 96
aux Héritiers Louis de Buyen	166, 20
Total de la masse passive	162 536, 74

Résumé de la situation générale au 31 Mars 1888.

Au 31 Mars 1888, le Passif est de	162 536, 74
d. l'Actif est de	84 256, 01
Différence ou déficit	78 280, 73

Comparaison des Situations au 30 Septembre 1887 et au 31 Mars 1888.

Au 30 Septembre 1887 le déficit était de	72 934, 51
— 31 Mars 1888 — est de	78 280, 73

Différence en plus au 31 Mars 5 346, 22
dout il convient de donner explications.

Du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, l'Actif de la Société en liquidation s'est augmenté des intérêts qu'elle a touchés de ses comptes débiteurs, savoir :

1° — de M. Alfred de Buyen acquéreur de l'usine	3 432, 87
2° — d. compte particulier	2, 58
3° — Henri de Buyen d.	4, 15
À Reporter	3 439, 60

Report _____ 3 439, 60
 4.° - de M. Larisse fils, compte courant _____ 38, 35

Ensemble _____ 3 477, 95

Pendant le même temps, le passif s'est augmenté des intérêts qu'elle a servis à ses comptes créanciers, savoir :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyser _____ 3 185, 32

_____ d. _____ François Nique _____ 1 518, 63

à Parisot, banquier _____ 557, 36

à Arthur de Buyser (compte particulier) _____ 519, 26

à Jules de Buyser _____ d. _____ 277, 76

aux Héritiers Louis de Buyser _____ 4, 02

à Fernand de Buyser _____ 2, 44

à Robert de Buyser _____ 2, 74

à Paul de Buyser _____ 1, 55

à Rodolphe de Buyser _____ 2, 10

à Arthur de Buyser (Forgette) _____ 10, 40

aux Houillères de Rouchamp _____ 18, 65

Ensemble _____ 6 100, 23

ainsi qu'il va être expliqué par le mouvement succinct des comptes ci-haut rappelés du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888.

Mouvements des comptes débiteurs.

1.° - Mouvement du compte de M. Alfred de Buyser (acquéreur).

Au 30 Septembre 1887, M. Alfred doit _____ 415 419, 13

Au 31 Mars 1888 _____ 70 510, 77

Son compte a donc été réduit de _____ 344 908, 36

2° M. Alfred m'a remis

En Octobre 1887	213 516,60
— Novembre — d. —	92 000. „
— Décembre — d. —	33 000. „
— Janvier 1888	6 161. „
— Février — d. —	2 000. „
— Mars — d. —	1 663,63

Ensemble 348 341,23

Son compte n'ayant diminué que de 344 908,36

La différence, soit 34 332,87 représente les intérêts qu'il a eu à payer à la liquidation.

Vois le compte à lui remis le 11 Avril 1888.

2°. — Mouvement du compte particulier de M. Alfred de Buyez.

Au 30 Septembre 1887 M. Alfred doit	114,42
Intérêts de ce compte du 30 Septembre 1887	
— au 15 Mars 1888	2,58
Ensemble	117. „

que M. Alfred m'a remis en espèces.

15 Mars. 1888.

3°. — Mouvement du compte de M. Henri de Buyez.

Au 30 Septembre 1887, M. Henri doit	201,85
Intérêts de ce compte	4,15
Ensemble	206. „

dont ce compte est débiteur au 31 Mars 1888.

4° - Mouvement du compte de Larisse fils au Val d'Ajol.

Au 23 Décembre 1887, M. Larisse remet pour solde un règlement de 474,40 mais en effets à échéances très éloignées, il lui fut établi un compte d'intérêts pour retard de paiement, qui s'est élevé à 38,35 qu'il a remis en espèces.

Ainsi il est établi par le mouvement des comptes débiteurs

1° - Que l'actif de la Société en liquidation s'est accru.

1° - Par les intérêts reçus de M. Alfred Jacquier, de	3 432,87
2° - _____ d. _____ compte particulier -	2,58
3° - _____ d. M. Henri _____ d. _____	4,15
4° - _____ d. Larisse fils (compte courant)	38,35
Ensemble	3 477,95

Mouvements des comptes créanciers.

1° - Mouvement du compte des Héritiers de Rodolphe de Buyez.

Au 30 Septembre 1887 ce compte est créancier de 258 046,90

31 Mars 1888 _____ d. _____ 88 016,05

Ce compte a donc été réduit de 170 030,85

or il a été remis à ce compte

En Octobre 1887 _____	65 437,15
_____ Novembre _____ d. _____	71 131,42
_____ Décembre _____ d. _____	35 000,85
_____ Janvier 1888 _____	18 111,70
_____ Mars _____ d. _____	14 00,43

Ensemble 147 781,55

Report ————— 177 781, 55
 ce compte a retourné 4 565, 38 traites impayés.
 Il n'a donc reçu que 173 216, 17 — Ce compte n'ayant
 diminué que de 170 030, 85 il est clair que
 la différence, soit 3 185, 32 représente les intérêts dont
 ce compte s'est accru du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, par
 le débit de la liquidation. —

Voir le compte remis par eux arrêté au 31 Mars 1888.

2° - Mouvement du compte des Héritiers de François Tiquet.

Au 30 Septembre 1887 ce compte est créancier de 190 053, 49
 — 31 Mars 1888 ————— de ————— 41 572, 12

Ce compte a donc été réduit de 148 481, 37

or il a été remis à ce compte

En Octobre 1887 — 150 000^f. Ce compte n'ayant
 diminué que de 148 481, 37

La différence, soit 1 518, 63 représente les intérêts
 qui lui ont été servis par la liquidation du 30 Septembre 1887 au
 31 Mars 1888. —

Voir le compte à eux remis le 4 Avril 1888. ci — 1 518, 63

3° - Mouvement du compte Larivot, banquier.

Au 30 Septembre 1887 ce compte est créancier de 34 767, 25

Au 31 Mars 1888 ce compte est soldé.

or il a été remis à ce compte

Du 30 Septembre 1887 au 31 Décembre 1887 — 49 980, 10

Du 31 Décembre 1887 au 31 Mars 1888 — 10 770, 96

Ensemble 60 751, 06

Report _____ 60 751, 06

Pendant le même temps la liquidation
a reçu de ce compte espèces, mandats,
traites impayées _____ 25 426, 45

Il n'a donc reçu que _____ 35 324, 61 Cette somme
soldant le compte de _____ 34 767, 25

il est clair que l'excédant, soit: 557, 36 représente les intérêts,
change, commissions, etc. - payés à ce compte.

Voir les comptes Parisot au 31 Décembre 1887 et au 31 Mars 1888.

4° - Mouvement du compte de M. Arthur de Buzer.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 20 771, 15
— 31 Mars 1888 ————— d. ————— 21 290, 41

Différence en plus _____ 519, 26
qui représente les intérêts dus à ce compte du 30 Septembre 1887
au 31 Mars 1888 ci _____ 519, 26

Voir le compte à lui remis le 4 Avril 1888.

5° - Mouvement du compte de M. Jules de Buzer.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 11 214, 20
— 31 Mars 1888 ————— d. ————— 11 491, 96

Différence en plus _____ 277, 76
qui représente les intérêts dus à ce compte du 30 Septembre 1887 au
31 Mars 1888, ci _____ 277, 76

Voir le compte à lui remis le 4 Avril et rectifié le 6 Avril 1888.

6° - Mouvement du compte des Héritiers Louis de Buijz.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 162, 18
— 31 Mars 1888 — d. — 166, 20

Différence en plus — 4, 02
qui représentent les intérêts servis à ce compte du 31 Septembre 1887 au 31 Mars 1888.

7° - Mouvement du compte de M. Fernand de Buijz.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 117, 96
Intérêts jusqu'au 29 février 1888 — 2, 44

Ensemble — 120, 40
qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

8° - Mouvement du compte de M. Robert de Buijz.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 133, 66
Intérêts jusqu'au 29 février 1888 — 2, 74

Ensemble — 136, 40
qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

9° - Mouvement du compte de M. Paul de Buijz.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de — 76, 95
Intérêts jusqu'au 29 février 1888 — 1, 55

Ensemble — 78, 50
qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

1° - Mouvement du compte de M. Rodolphe de Buyez.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 101,70
Intérêts de ce compte jusqu'au 29 février 1888. 2,10

Ensemble _____ 103,80

qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

Ainsi donc, il est établi par le détail des comptes créanciers:

2° - Que le Passif de la liquidation s'est augmenté :

1°	Par les intérêts payés aux Héritiers de Rod. de Buyez.	3 185,32
2°	_____ d° _____ d° _____ François Moique	1 518,63
3°	_____ d° _____ à Tarisot, banquier	557,36
4°	_____ d° _____ à Arthur de Buyez (e. part)	519,26
5°	_____ d° _____ à Jules de Buyez	277,76
6°	_____ d° _____ aux Héritiers Louis de Buyez	4,02
7°	_____ d° _____ à Fernand de Buyez	2,44
8°	_____ d° _____ à Robert de Buyez	2,74
9°	_____ d° _____ à Paul de Buyez	1,55
10°	_____ d° _____ à Rodolphe de Buyez	2,10
11°	_____ d° _____ à Arthur de Buyez (Forgette)	10,40
12°	_____ d° _____ à Bouilleries de Rouchamp	18,65

Pour ces deux derniers comptes voir les
comptes courants par eux remis le 10 octobre 1888. Ensemble _____ 6 100,23

En résumé :

Par le fait des intérêts qu'elle a eu à servir à ses comptes
créanciers du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, le Débit
ou Passif de la Société en liquidation s'est augmenté de 6 100,23

Par le fait des intérêts qu'elle a reçus dans le

6 100, 23

même temps de ses comptes débiteurs, l'Actif de la Société en liquidation s'est augmenté de _____ 3 477, 95

Différence de l'augmentation du Passif — 2 622, 28

Ensuite au 30 Septembre 1887, figurent à l'Actif :

Une créance J. Estade _____	1 274, 90
_____ d. _____ Use _____	86, 20
_____ d. _____ Vilmain Matelet _____	6, 55

Ensemble 1 367, 65

qui ont été jugées tout-à-fait irrécouvrables et qui n'ont pas été rapportées à l'actif du 31 Mars 1888.

De plus pour payer la prime de fin d'année à Malbec et Gilloux au 31 Décembre 1887, soit 1283, 55 son débit vis-à-vis de la liquidation a été diminué d'autant, ce qui a entraîné une réduction d'actif de la même somme.

Enfin la liquidation a eu à supporter des frais de protés, changes, etc... qui provenaient d'erreur d'échéances pour les dispositions exécutées. Comme l'erreur était son fait, elle n'a pu se couvrir des frais réclamés par le banquier, par le débit des tirés.

De ce chef elle a eu à supporter une perte de 72. 74. Voir le compte Larisol, traités Zénoua frères d'Alger.

De toutes ces considérations il résulte :

1° - Que par l'inégalité des intérêts reçus et de ceux servis, du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, le Passif de la Société en liquidation s'est augmenté de _____ 2 622, 28

		2 622,28
2°	Par extinction de créances considérées irrécouvrables	1 367,65
3°	Par réduction d'actif en balance de prime de fin d'année	1 283,55
4°	Par frais de protêt non répétés	72,74

Ensemble 5 346,22

somme égale à la différence signalée dans les situations passives au 30 Septembre 1887 et au 31 Mars 1888. —

Ceci établi revenons à la Situation au 31 Mars 1888.

À cette date, l'actif total est de 84 256,01

Suivant convention, il faut distraire de cette somme les créances non recouvrées et désignées :

« Créances douteuses » 12 721,66

L'Actif sûr se trouve réduit à 71 534,35

La Situation générale au 31 Mars 1888 est donc la suivante :

Passif	<u>162 536,74</u>
Actif réalisable	<u>71 534,35</u>
Actif abandonné	12 721,66

D'où insuffisance d'actif 91 002,39
à rapporter par les intéressés proportionnellement à leur part respective suivant le tableau dressé d'autre part, établissant la part exacte de chacun dans la situation générale

Part proportionnelle de chaque

M. M.	Arthur de Buyser pour	440 / 2304 ⁰⁰
	Jules de Buyser	344 / 2304
	Georges de Buyser	96 / 2304
	Henri de Buyser	96 / 2304
M ^{me}	Ferdinand de Buyser	192 / 2304
	Louis de Buyser	264 / 2304
M. M.	Fernand de Buyser	61 / 2304
	Robert de Buyser	61 / 2304
	Paul de Buyser	61 / 2304
	Alfred de Buyser	61 / 2304
M ^{me}	Marie Louge de Buyser	61 / 2304
M. M.	Rodolphe de Buyser	61 / 2304
	Pierre de Buyser	61 / 2304
M ^{elle}	Raymonde de Buyser	61 / 2304
M ^{me}	Noique	192 / 2304
M ^{me}	Mougenot	96 / 2304
M ^{me}	Lougchamp	96 / 2304

2304 / 2304

associé dans la Situation Générale.

dans le Passif.	dans l' Actif.	dans le Déficit.	dans les Créances à recouvrer
31 040, ..	13 661, 05	17 378, 95	2 429, 50
24 267, 62	10 680, 44	13 587, 18	1 899, 42
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
13 544, 72	5 961, 19	7 583, 53	1 060, 12
18 624, ..	8 196, 64	10 427, 36	1 457, 70
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
13 544, 72	5 961, 19	7 583, 53	1 060, 12
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
<hr/> 162 536, 74	<hr/> 71 534, 35	<hr/> 91 002, 39	<hr/> 12 721, 66

Pour établir de quelle manière chacun des associés doit rapporter à la liquidation sa part du déficit, il convient de les classer comme il suit :

- 1° — Ceux qui n'ont de compte qu'à Faymout.
- 2° — Ceux qui ont des comptes à Faymout et à La Chaudeau, comme participants au compte des Héritiers de Rod. de Buyer.
- 3° — Ceux qui n'ont de compte qu'à La Chaudeau.
- 4° — Ceux enfin qui n'ont de compte ni à Faymout ni à La Chaudeau.

1° — Ceux qui n'ont de compte qu'à Faymout sont les Héritiers de François Nique.

Au 31 Mars 1888 leur compte est créancier de 41 572, 13

Leur part à rapporter est de _____ 15 167, 05

Cette part sera rapportée par une diminution d'autant de leur créance.

2° — Ceux qui ont des comptes à Faymout et à La Chaudeau en même temps, sont : M. M. Arthur et Jules de Buyer.

1° — Au 31 Mars 1888, le compte de M. Arthur est

créancier à Faymout de 21 290, 41

Sa part à rapporter est de 17 378, 95

Cette part sera rapportée par une diminution d'autant de sa créance.

2° — Au 31 Mars 1888, le compte de M. Jules est créancier à Faymout de 11 491, 96

Sa part à rapporter est de 13 587, 18

Il lui manque donc 2 095, 22

Sa part sera rapportée :

1° — Par l'annulation de sa créance à Faymout

2° - Par une reprise de 2095, 22 sur sa part du compte de La Chaudeau.

3° - Ceux qui n'ont de compte qu'à La Chaudeau, sont les huit enfants de M. Ferdinand.

Chacun d'eux ayant à rapporter 2409, 35 soit pour les huit : 19 274, 80. - Cette somme sera reprise en bloc sur le compte de La Chaudeau.

4° - Ceux enfin qui n'ont de compte ni à Faymount, ni à La Chaudeau, sont :

Mesdames. - Ferdinand et Louis de Buyen

Messieurs. - Georges et Henri de Buyen

lesquels doivent nécessairement faire rapport direct de leur quotité.

D'après cela voici ce que deviennent les comptes divers au 31 Mars 1888. -

1° - Compte des Héritiers de Rodolphe de Buyen.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de 88 016, 05

Il faut y prendre :

1° - Du chef de M. Jules de Buyen 2 095, 22

2° - Du chef des enfants de M. Ferdinand 19 274, 80

Ensemble - 21 370, 02. 21 370, 02

Ce compte n'est plus créancier que de 66 646, 03.

2° - Compte de M. Arthur de Buyez.

Au 31 Mars 1888, ce compte est créancier de 21 290, 41
Il faut y prendre _____ 17 378, 95

Le compte n'est plus créancier que de 3 911, 46
à Faymout.

3° - Compte de M. Jules de Buyez.

Au 31 Mars 1888, ce compte est créancier de _____ 11 491, 96
M. Jules doit rapporter _____ 13 587, 18

Il lui manque 2 095, 22
Son compte à Faymout se trouve annulé et sa part du
compte de La Chaudeau grevée de 2 095, 22 au profit de la
Société en liquidation. -

4° - Compte des Héritiers de François Nique.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de 41 579, 12
Il faut y prendre _____ 15 167, 05
Le compte n'est plus créancier que de 26 405, 07
à Faymout.

5° - Compte des huit enfants de M^{me} Ferdinand.

Au 31 Mars 1888 leur compte est débiteur envers la
liquidation de _____ 19 274, 80
somme qu'ils ont payée ou rapportée à la liquidation.

crédit de même somme au compte des Héritiers de Rodolphe de Buyer à La Chaudéau.

D'où la Situation suivante au 31 Mars 1888.

Situation active.

Il est dû à la liquidation par M. Alfred	70 510, 77
d° la Caisse	817, 58
d° M ^{me} Ferdinand (part à rapporter)	7 583, 53
d° M. Louis	10 427, 36
d° M. Georges	3 791, 76
d° M. Henri	3 791, 76
d° M. Henri (compte particulier)	206, ..
Total de la masse active	97 128, 76

Situation passive.

La liquidation doit : aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	66 646, 03
d° François Noique	26 405, 07
d° M. Arthur de Buyer	3 911, 46
d° aux Héritiers Louis de Buyer	166, 20
Total de la masse passive	97 128, 76

Résumé de la Situation Générale au 31 Mars 1888.

Au 31 Mars 1888, le Passif est de	97 128, 76
d° l'Actif	97 128, 76

Comptes débiteurs.

1° - Compte de M. Alfred de Buzer.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 70 510,47
 _____ d. _____ Rectifications à ce compte
 pour erreur sur les nombres et les échéances 54,80

Ensemble 70 565,57

Au 31 Mars 1889 ce compte est débiteur de 34 395,63

Ce compte s'est donc réduit de 36 169,94

or M. Alfred m'a remis

En juin 1888 _____ 1 091,25

— Septembre " _____ 2 842,05

— Novembre " _____ 2 500,00

— Décembre " _____ 5 000,00

— Février 1889 _____ 2 100,00

— Mars " _____ 3 000,00

Ensemble _____ 39 033,30 Son compte

n'ayant diminué que de _____ 36 169,94

La différence, soit _____ 2 863,36 représente les
 intérêts qu'il a payés à la Société en liquidation.

Voir le compte à lui remis le 25 Avril 1889.

2° - Compte de Caisse.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 817,58
à son avoir

— Un voyage de M. Maréchal à Reniremoul	6. "	
— d. — à La Chaudeau	2,05	
— Chargements de lettres, mandats-poste lors de la répartition de 4000 ^f . créances douteuses recouvrées le 15 janvier 1889	13,65	
— Espèces remises à M. Alfred de Buyen	14,40	
— Mandat poste à M. Paul de Buyen	14,40	
(Voir le compte de M ^{me} Ferdinand)		
	50,50	50,50

Le compte reste débiteur de 767,08
au 31 Mars 1889.

3° - Compte de Madame Ferdinand de Buyen.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 7583,53
Intérêts jusqu'au 15 janvier 1889 301,22

Ensemble 7884,75

Le compte a été réglé par les enfants de Madame Ferdinand comme il va être exposé.

Par M. Paul de Buyen, sa remise d'un chèque	1000. "
— Alfred — espèces	1000. "
— Pierre — son versement à La Chaudeau	
— au crédit de la liquidation	

À Reporter

985,59

Report _____ 2985,59

Par Madame Marie Ange de Buyer, son versement
à Ea Chaudreau au crédit de la liquidation 985,60

Par M. M. Fernand, Robert, Rodolphe et M^{lle}.
Raymonde, chacun 985,59, qui m'ont été remis
par la Chaudreau _____ 3942,36

Ensemble 7913,55

somme qui excède de 28.80 le débit de Madame Ferdinand.

Ces 28.80 reviennent à M. M. Paul et Alfred de Buyer, qui
ont remis plus que leur part. - Comme les autres, ils ne devaient
chacun que 985.60 - il leur a été rendu à chacun 14.40, savoir:

à M. Paul de Buyer, un mandat poste 14.40

à M. Alfred de Buyer, espèces 14.40

Ensemble 28.80

(Voir le compte de Caisse).

Le compte de Madame Ferdinand se trouve ainsi soldé au
15 janvier 1889. -

N^o - Compte de Madame Louis de Buyer.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 10427,36

Ce compte a été réglé comme il suit:

1^{er} Avril 1888. - Par virement de compte à Ea Chaudreau
au crédit de Faymout, par le débit des
Héritiers de Rod. de Buyer en compte avec M^{me} Louis 8600,10

Reste dû au premier Avril 1897,26

Intérêts de cette somme jusqu'au 11 décembre 1888. - 65,86

Ensemble 1892,12

qui m'ont été remis par les Héritiers de Rodolphe de Beyer, pour
compte de Madame Souis, en un chèque sur Paris le 11 décembre 1888.

Compte soldé.

5° — Compte de M. Georges de Beyer.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de _____ 3 791, 76
Intérêts jusqu'au 31 Mars 1889 _____ 189, 58

Au 31 Mars 1889 ce compte est débiteur de _____ 3 981, 34

6° — Compte de M. Henri de Beyer.

Au 31 Mars 1888 ce compte est débiteur :

1° — De sa part à rapporter _____ 3 791, 76
2° — De son compte particulier _____ 206, ..

Ensemble _____ 3 997, 76

Intérêts jusqu'au 30 Novembre 1888 _____ 133, 12

Au 30 Novembre 1888, M. Henri doit _____ 4 130, 88

qu'il m'a réglé, comme il suit :

Par son chèque de Besançon _____ 6 000, ..

Ce chèque m'est parvenu pendant un voyage, et je n'ai pu
régulariser la situation que le 11 décembre 1888 à mon retour.

Je lui ai remis la différence soit : 1869, 12 en un chèque de
Paris qui m'a été fourni par les Héritiers de Rodolphe de Beyer,
ce même jour 11 décembre 1888.

Compte soldé.

Comptes créanciers.

1° - Compte des Héritiers de Rodolphe de Buyer.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de 66 646,03

Au 11 Décembre 1888 leur envoi d'un chèque 1869,13

Ensemble 68 515,15

Au 31 Mars 1889 ce compte est créancier de 25 894,63

Ce compte a donc été réduit de 42 620,52

or il a été remis à ce compte

En Avril 1888 par M^{me} Louis 8 600,10

— Septembre 1888 effets 9 842,05

— Novembre " " 16 500, " "

— Décembre " " 11 000, " "

— Janvier " " 2 971,19

— Février " " 1 100, " "

— Mars " " 2 000, " "

Ensemble 45 013,34 Ce compte

n'ayant diminué que de 42 620,52

La différence, soit : 2 392,82 représente

les intérêts dont ce compte a bénéficié.

Voir le compte remis par eux le 30 Avril 1889.

2° - Compte de M. Arthur de Buisser.

Au 31 Mars 1888, ce compte est créancier de 3 911,46
Au 31 Mars 1889 _____ d. _____ 2 136,71

Le compte a donc été diminué de 1 774,75
or il a été remis à ce compte

En Novembre 1888 _____ 1 000. "

En janvier 1889 _____ 942,36

Ensemble _____ 1 942,36

Le compte n'ayant été réduit que de _____ 1 774,75

La différence, soit : 167,61 représente
les intérêts qui ont été servis à ce compte.

Soit le compte à lui remis le 25 Avril 1889.

3° - Compte des Héritiers de Francois Nique.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de 26 405,07

Au 31 Mars 1889 il n'est plus créancier que de 10 983. "

Le compte a donc été réduit de _____ 15 422,07

or il a été remis à ce compte

En juin 1888 _____ 1 091,25

— Novembre _____ 7 500. "

— Décembre _____ 1 893,12

— janvier 1889 _____ 4 000. "

Le Reporter _____ 14 484,37

Report	14 484, 37
En Février 1889	1 000, ..
— Mars ..	1 000, ..

Ensemble	16 484, 37
Le compte n'ayant diminué que de	15 422, 07
La différence, soit:	1 062, 30

représente les intérêts à son profit.

Voir le compte à eux remis le 25 Avril 1889.

N° - Compte des Héritiers de M. Louis de Buyer.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de	166, 20
Intérêts jusqu'au 31 Mars 1889	8, 31

Le compte est créancier de 174, 51

D'où la Situation suivante au 31 Mars 1889.

Situation active.

Il est dû à la liquidation: - Par M. Alfred de Buyer	34 395, 63
d: Par la Caisse	767, 08
d: Par M. Georges de Buyer	3 981, 34

Total de la main active 39 144, 05

Situation passive.

La liquidation doit :	aux Héritiers de Rodolphe de Beyer	25 894, 63
d. _____	a M. Arthur de Beyer	2 135, 71
d. _____	aux Héritiers de Francois Nique	10 983, .
d. _____	d. _____ Louis de Beyer	174, 51
Total de la masse passive		39 188, 85

Résumé de la Situation Générale au 31 Mars 1889.

Au 31 Mars 1889 le Passif se monte à _____	39 188, 85
d. _____ l'Actif _____	d. _____ 39 144, 05

Différence du Passif sur l'Actif _____ 44, 80

Cette différence paraît à première vue anormale, puisqu'au 31 Mars 1888 les situations passive et active étaient absolument égales, il semble qu'elles doivent se retrouver égales au 31 Mars 1889.

Mais il convient de remarquer :

1° — Que l'argent en Caisse du 31 Mars 1888 au 31 Mars 1889 est resté improductif d'intérêts pour la liquidation, tandis que toute la masse passive portait intérêt contre elle. — De chef ; c'est-à-dire de cette immobilisation de l'argent en caisse, la liquidation a perdu 39, 38 d'intérêts.

2° — Qu'il résulte nécessairement quelques différences d'intérêts dans les comptes, par suite des différences de dates, entre les règlements faits à la liquidation, et le rempli des fonds en provenant, par le liquidateur.

Je citerai pour exemple le compte de M. Henri de Beyer. Ce compte a été arrêté au 30 Novembre 1888 et réglé à la même date.

A partir de ce jour M. Henri ne doit plus rien à la liquidation, et son compte cesse de porter intérêts. Comme par suite d'une absence, je n'ai pu remployer les fonds que le 11 décembre, la liquidation a nécessairement perdu les intérêts de 4 130, 88 pendant onze jours. — Il en a été de même, mais dans des proportions moindres pour 8 autres comptes.

D'où cette différence entre le Passif et l'Actif, qui se maintiendra dans diverses proportions jusqu'à la liquidation définitive, et qui sera à supporter par les intéressés proportionnellement à leurs parts respectives.

Mouvements des comptes du 31 Mars 1889 à leur solde.

1° — Compte de M. Alfred de Buger, liquidé le 21 juillet 1889.

Au 31 Mars 1889 ce compte est débiteur de	34 395, 63
Intérêts du 31 Mars 1889 au 21 juillet à son débit	379, 45

Ensemble	34 775, 08
----------	------------

M. Alfred m'a remis :

En juin 1889	24 000, ..
— juillet "	2 200, ..

Ensemble	26 200, ..	26 200, ..
----------	------------	------------

Ce compte reste débiteur au 21 juillet de 8 575, 08

Mais en arrêtant les comptes précédents comme nous l'avons fait, c'est-à-dire :

1° — Du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888

2° — Du 31 Mars 1888 au 31 Mars 1889.

3° - Du 31 Mars 1889 au 21 juillet 1889.

il a été porté un certain préjudice à M. Alfred de Buyser. -
Ce n'est que pour les besoins de la liquidation qu'il a été ainsi
procédé, mais en règle et en justice, ce compte doit être établi.

1° - Du 30 Septembre 1887 au 30 Septembre 1888.

2° - _____ d° _____ 1888 au 21 juillet 1889.

Établi de cette façon le solde au 21 juillet 1889 est de:

8 552, 60

que M. Alfred de Buyser m'a remis le même jour, en:

1 chèque sur Épinal _____ 156, 87

1 _____ d° _____ 5 395, 73

1 _____ d° Paris _____ 3 000, ..

Ensemble 8 552, 60

Somme égale pour solde au 21 juillet 1889. -

Voir les comptes à lui remis le 20 juillet 1889. -

2° - Compte de M. Arthur de Buyser liquidé au 21 juillet 1889.

Au 31 Mars 1889 ce compte est créancier de 2 136, 71

Intérêts en sa faveur au 21 juillet _____ 20, 16

Ensemble 2 156, 87

il a été remis à ce compte :

En juin 1889 _____ 2 000, .. 2 000, ..

Le compte reste créancier au 21 juillet de _____ 156, 87
qui lui ont été réglés le même jour, en un chèque de même
somme sur Épinal pour solde.

Voir le compte à lui remis le 20 juillet 1889.

3° - Compte des Héritiers Louis de Buyser.

Au 31 Mars 1889 ce compte est évanéi de 174, 50
Intérêts jusqu'au 30 Novembre 1889 — 5, 81

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est évanéi de 180, 32
Voir ma lettre du 1^{er} Décembre 1889 à M. Fricke liquidateur
de la Succession de M. Louis de Buyser.

D'où la Situation suivante au 1^{er} Décembre 1889.

Situation active.

Il est dû à la liquidation :

1° — Par M. Georges de Buyser — 4 114, 40
2° — Par la Caisse — 765, 44

Total de la masse active 4 879, 84

Situation passive.

Il est dû par la liquidation :

1° — aux Héritiers de Rodolphe de Buyser — 3 667, 26
2° — d. de Francois Nique — 1 129, 95
3° — d. de Louis de Buyser — 180, 32

Total de la masse passive 4 977, 53

Situation Générale au 1^{er} Décembre 1889.

Au 1^{er} Décembre 1889 le Passif s'élève à _____ 4 977, 53
_____ d° _____ l'Actif _____ 4 879, 84

Différence ou manque à l'Actif _____ 97, 69

En nous reportant à la situation générale au 31 Mars 1889 nous constatons que cette différence ou manque à l'Actif est de 44, 80 au 1^{er} Décembre 1889 elle est de _____ 97, 69

Cette différence s'est donc accrue de _____ 52, 89 de la façon suivante.

1^o _____ Les 767, 08 restant en caisse au 31 Mars 1889, n'ont produit aucun intérêt jusqu'au 30 Novembre 1889, c'est-à-dire pendant huit mois.

La liquidation a perdu par ce fait _____ 25, 60

2^o _____ En rétablissant le compte de M. Alfred tel qu'il doit l'être, son passif a été diminué de 22, 48 et par le fait l'actif de la liquidation a été réduit de _____ 22, 48

Ensemble _____ 48, 08

La différence de cette somme à _____ 52, 89 soit 4, 81 provient comme il a déjà été exposé, des différences de dates, et par suite des différences de nombres pour le calcul des intérêts entre les versements faits par les débiteurs au liquidateur et le emploi des fonds en provenant.

Toutes ces différences réunies forment donc une perte de 97, 69 qui est à supporter par les associés proportionnellement à leurs parts respectives. A cause de l'extrême division des parts, la répartition de cette perte eut été à peu près impossible.

pour la rendre plus pratique et plus facilement exécutable, il a été admis que les Héritiers de François Vique supporteraient leur part proportionnelle, soit $\frac{1}{5}$ de la perte, et que le restant, soit $\frac{5}{5}$ serait supporté en entier par le compte des Héritiers de Rodolphe de Buyer, auquel tous les autres intéressés sont plus ou moins participants.

La situation ainsi établie voici comment se soldent les comptes.

Comptes débiteurs.

1° - Compte de M. Georges de Buyer.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est débiteur de 4 114, 40

M. Georges m'a remis :

le 1^{er} Décembre 1889. — 1 cheque de 1 113, 67

— d° — Par virement de

compte à La Chaudière au crédit de Faymont,

par le débit des Héritiers de Rod. de Buyer 3 000, 73

Ensemble 4 114, 40 - 4 114, 40

Ce compte se trouve ainsi soldé.

Voir la lettre de M. Georges de Buyer du 30 Novembre 1889 et la mienne du 2^{de} 1889.

2° - Compte de Caisse.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est débiteur de 765, 44

à son avoir

Versé aux Héritiers de Rodolphe de Buyer 585, 12

— d° — de Louis de Buyer 180, 32

Ensemble 765, 44 - 765, 44

Compte soldé.

Comptes créanciers.

1° - Compte des Héritiers de Rodolphe de Bujer.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est créancier de 3 667,26
remis à ce compte :

1° - Et 1^{er} Décembre 1889. - Paiement de compte par
M. Georges ——— 3 000,73

2° - Et 2 Décembre 1889. - ma remise espèces 585,12

3° - $\frac{5}{6}$ de la perte de 97,59 à supporter par
ce compte ——— 81,41

Ensemble ——— 3 667,26 — 3 667,26

Compte soldé.

Voir le compte à eux remis le 1^{er} Décembre 1889 et leur accusé de bien trouvé du 4^o 1889.

2° - Compte des Héritiers de François Tique.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est créancier de 1 129,95
remis à ce compte :

Et 1^{er} Décembre 1889 - Un chèque sur Paris 1113,57

——— d^e ——— $\frac{1}{6}$ de la perte de 97,59 - 16,28

Ensemble 1 129,95 - 1 129,95

Compte soldé.

Voir le compte à eux remis le 1^{er} Décembre 1889 et leur accusé de bien trouvé du 3 Décembre 1889.

3° - Compte des Héritiers de Louis de Buyer.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est créancier de 180, 32
- remis à ce compte :

Espèces versés à M. Fricker liquidateur de la
succession Louis de Buyer suivant quittance du dit
Fricker du 23 Décembre 1889 _____ 180, 32

Compte Solde.

Le versement n'a été fait à M. Fricker que le 23 Décembre 1889
mais les fonds étaient à sa disposition depuis le 1^{er} Décembre ainsi qu'il
en a été avisé par ma lettre du même jour.

Ainsi se trouvent soldés au Vingt trois Décembre
mil huit cent quatre-vingt-neuf

- 1° - Tous les comptes débiteurs, ainsi qu'il est constaté
par les accusés de réception pour solde, du liquidateur aux débiteurs.
- 2° - Tous les comptes créanciers, ainsi qu'il est constaté
par les accusés de réception pour solde des créanciers au liquidateur,
et ainsi se trouve terminée la liquidation de la Société :

De Buyer frères et Cie à Faymout, sauf en ce qui
concerne les créances douteuses distraites de l'actif au Creute
et un Mars mil huit cent quatre-vingt-huit, et qui feront
plus tard l'objet d'un compte spécial.

Ainsi se trouve remplie la mission qui m'a été
confiée et je prie Messieurs les Sociétaires, ou leurs représentants
autorisés, de vouloir bien m'en donner décharge, après s'être
assurés de la régularité des comptes que je leur présente.

Ainsi clos à Besançon le trente janvier mil huit cent
quatre-vingt-dix. -

Le Liquidateur de la Société : de Buyer frères et Cie.

M. A. B.

Les soussignés, après avoir pris connaissance du compte de liquidation qui précède, ainsi que des pièces à l'appui, reconnaissent que Monsieur Maréchal, s'est acquitté à leur entière satisfaction du mandat qui lui avait été confié par le tribunal de Remiremont.

En conséquence, ils lui en donnent complète et entière décharge de sorte que tous les comptes relatifs à la liquidation se trouvent actuellement terminés, sauf en ce qui concerne les créances douteuses à recouvrer, dont il sera fait plus tard un compte détaillé s'il y a lieu.

Lu et approuvé

Alfred Le Beyer

Lu et approuvé

George Le Beyer

Lu et approuvé

Beyer Le Beyer

Lu et approuvé

pour M^{me} Louis de Beyer
pour les Héritiers de M. Nique
et pour Mad^e Nique

Triches

Lu et approuvé

Arthur Le Beyer

Lu et approuvé

pour ma fille Raymonde
mes fils: Paul - Robert,
Fernand - Rodolphe et Pierre de Beyer,
et pour mon propre compte.

Jouffroy Le Beyer

Lu et approuvé

pour mon fils Henri

Arthur Le Beyer

Lu et approuvé.

Jub. Le Beyer

